



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2024**

---

**Étaient présents à l'assemblée ordinaire :**

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet  
M. Nicolas Bouveret, maire suppléant de Saint-Placide  
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac  
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes  
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka  
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier est présent.

---

**RÉSOLUTION 2024-223**

**REDDITION DE COMPTE FRR – VOLET 3 – 2021 AU 31 MARS 2024**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité FRR – volet 3 – fonds « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dans l'obligation de remettre un rapport annuel du FRR – volet 3 au MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par François Robillard et RÉSOLU à l'unanimité des voix ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte les rapports d'activités et la reddition de comptes FRR — volet 3 pour les années 2021 au 31 mars 2024.

QUE le conseil de la MRC autorise l'envoi de tout document nécessaire au MAMH afin de répondre à ses obligations.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm. A.  
Directeur général et greffier-trésorier